



MAIRIE
DE
VENERQUE
31810

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE BENNE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS A L'USAGE DES PARTICULIERS

Ces conditions s'appliquent à la mise à disposition des particuliers par la commune d'une benne pour la collecte des déchets verts. Ce service est destiné exclusivement aux particuliers et aux administrés de VENERQUE.

Modalités de réservation :

La benne sera mise à disposition des administrés qui en feront la demande **du 1^{er} avril au 30 novembre** selon le planning suivant :

- En semaine : le mardi (une semaine sur deux selon le planning établi annuellement) et tous les jeudis. La benne sera déposée entre 8h et 9h, et sera récupérée le jour-même avant 17h (sauf en cas de jour férié consécutif à la date de réservation)
- Le week-end : du vendredi au lundi (sauf en cas de jour férié). La benne sera déposée le vendredi entre 15h et 16h30, et récupérée le lundi entre 8h et 12h.

Les horaires, de mise à disposition et retour de la benne, sont à définir conjointement, dans le respect des jours et horaires présentés ci-dessus.

Les administrés intéressés par ce service devront s'inscrire auprès de l'accueil de la Mairie de VENERQUE durant les horaires d'ouverture. L'inscription doit de faire au moins 15 jours avant la date souhaitée de mise à disposition de la benne.

Un contrat de mise à disposition sera rempli par les deux parties afin que chacun respecte ses engagements.

Le règlement s'effectuera au moment de l'inscription auprès de l'agent d'accueil habilité, contre remise d'un reçu, conformément aux tarifs fixés par délibération du conseil municipal.

L'inscription est effective à partir du moment où le contrat est signé par l'administré puis par la commune et le paiement effectué. Le caractère effectif de l'inscription conditionne la mise à disposition de la benne.

Si la commune de VENERQUE, pour quelque raison que ce soit, devait annuler une inscription, celle-ci s'engage à en informer le demandeur dans les meilleurs délais avant la date initiale. L'administré sera prioritaire afin de planifier une autre mise à disposition en fonction du planning des réservations en cours. De la même façon, l'administré doit informer de l'annulation de location de benne dans les meilleurs délais et au plus tard huit jours avant la date de mise à disposition réservée.

Chaque administré pourra réserver la mise à disposition d'une benne dans la limite de deux réservations par année civile. Les réservations ne pourront être programmées sur des semaines consécutives.

Règles de fonctionnement :

Le demandeur devra être présent, ou représenté par une personne dûment autorisée, lors de l'installation et du retrait de la benne à son domicile. Aucune benne ne sera installée ou retirée par les agents communaux sur le domaine privé en l'absence du demandeur ou de son représentant.

Les dimensions de la benne et les manœuvres nécessaires à sa mise en place nécessitent une aire plane, stable, sans devers ni pente, d'une longueur minimale de 12 mètres et d'une largeur minimale de 3 mètres. La commune se réserve le droit de ne pas installer la benne réservée si les agents communaux présents sur site estiment que le demandeur ne dispose pas d'une aire conforme aux dimensions présentées ci-dessus ou n'offrant pas des garanties de sécurité suffisantes (notamment en cas de présence d'une ligne électrique).

Pour toute installation de la benne sur le domaine public, le demandeur doit en formuler la demande sur le contrat de mise à disposition de la benne.

A l'exception des souches, la benne est exclusivement réservée à l'évacuation des déchets verts (branchages, bois, tailles de haies, feuilles, tonte de pelouse et de gazon, fleurs, déchets issus de l'entretien des jardins). Les troncs d'arbres ne doivent pas excéder 10 cm de diamètre et les branches ou tronc 1 mètre de longueur. Aucun autre déchet ne sera évacué (souches, cailloux, gravats, plastiques, ordures ménagères...).

Un volume minimum de 3m³ devra être déposé par le demandeur dans la benne qu'il a réservée.

Le chargement de la benne devra être fait par l'administré de façon à ce que le volume soit inscrit dans les limites de la benne (pas de dépassement en largeur, longueur et hauteur).

Les agents communaux apprécieront sur place la conformité du contenu de la benne avec les conditions listées ci-dessus. En cas de non-respect, d'un ou plusieurs des points précédents, les agents communaux se réservent le droit de décharger sur place tout ou partie du contenu de la benne après en avoir informé le demandeur.

Lors de l'évacuation de la benne, les déchets verts non stockés dans celles-ci ne seront pas pris en compte par les agents communaux.

La benne mise à disposition par la commune pour la collecte des déchets verts est destinée à l'usage exclusif des particuliers. Elle ne peut en aucun cas servir à l'usage des professionnels qui interviennent au domicile du demandeur pour l'entretien des espaces verts.

En cas de non-respect par le demandeur des conditions de mise à disposition de la benne de collecte des déchets verts ci-dessus exposées, la commune de VENERQUE se réserve le droit de s'opposer à toute demande de réservation de benne ultérieure de sa part pour une durée indéterminée.

Fait à VENERQUE le 1^{er} octobre 2020.



MAIRIE
DE
VENERQUE
31810

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UNE BENNE DE COLLECTE DES DECHETS VERTS A L'USAGE DES PARTICULIERS

Date de l'inscription :

Je soussigné :

Demeurant :

Déclare avoir pris connaissance du règlement de mise à disposition de la benne à déchets verts et m'engage à respecter les conditions y étant énoncées.

Je m'acquitte ce jour du règlement de € contre remise du reçu.

La benne sera stationnée sur le domaine public, je demande une permission de voirie :

OUI ☐

NON ☐

Réservation :

Je souhaite disposer d'une benne :

A compter du ____ / ____ / ____ à ____ heure, pour évacuation le ____ / ____ / ____ à ____ heure.

- J'autorise les Services Municipaux à diffuser mes coordonnées téléphoniques aux agents techniques chargés de livrer et évacuer la benne :

Téléphone du demandeur :

- Je m'engage à être présent ou représenté par une personne dûment habilitée, aux jours et heures convenus, lors du dépôt et du retrait par les services techniques de la benne à mon domicile.

Le cas échéant, nom, prénom et téléphone de la personne autorisée par le demandeur à le représenter lors du dépôt et du retrait de la benne à son domicile :

- Je certifie exacts les renseignements indiqués ci-dessus et m'engage à respecter les conditions de mise à disposition des bennes de collecte des déchets verts à l'usage des particuliers.

Signature du demandeur

**Validation de la demande par la
Commune de VENERQUE**